

PAIEMENT DE LA CANTINE
Année 2015/2016

Paiement à la gestion du 1er MARS au 7 MARS 2016

Le prix du repas est de 1,94 €

MOIS DE MARS/AVRIL 2016

Forfait	Jours	Montant
4 jours /semaine	27 jours X 1,94 €	52,38 €

Le règlement se fait en *espèces* **SE MUNIR DE MONNAIE** ou par chèque .
Chèque libellé à l'ordre de : **Agent comptable du Collège Isidore Pelage** avec
au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de **4 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical**. Les jours de stages seront également décomptés.
Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.